



Paris, vendredi 25 février 2022

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01014**

---

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

**Modalités d'exploitation (Ecluse de La Grande Bosse)****-Petite Seine-****Rallongement de la durée d'éclusage ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

**- le 28/02/2022 de 07:00 à 20:00**

o Seine à l'amont de Paris ( écluse de la Grande Bosse )

pk 0,000 - Toute la largeur de la voie

**Commentaire :**

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés d'une intervention de la maintenance sur la porte aval de l'écluse de La Grande Bosse dans la période indiquée pouvant créer un rallongement de la durée d'éclusage.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur [www.sif-seine.fr](http://www.sif-seine.fr) (uniquement sur PC).

**Service(s) à contacter :**

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

**Date limite d'affichage :**

01/03/2022

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

**Signé**

Hervé WILMORT